

FONDS VERT ZFE-M

REALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE MOBILITES DOUCES DANS LE CENTRE-VILLE

7.5. Subventions

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;

Vu le plan pluriannuel d'investissements ;

Vu le schéma cyclable intercommunal ;

Vu l'axe n°3 du fonds vert portant sur l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et plus particulièrement la classe n°5 portant sur l'aménagement de voirie et de stationnement pour développer le vélo et la marche, le covoiturage, l'autopartage ou la logistique urbaine durable ;

Considérant le projet de création d'aménagements de mobilités douces dans la Grande Rue et la Rue du Marché estimé à 4 709 121 €HT, visant à favoriser le déploiement d'une offre de mobilité diversifiée afin d'apaiser les déplacements ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer les travaux projetés ;

DÉCIDE

Article 1 : De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif du fonds d'accélération pour la transition écologique des territoires et plus particulièrement l'axe n°3 visant à l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilités, pour le projet de réalisation d'aménagements de mobilités douces dans le cœur de ville ;

Article 2 : Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

État (Fonds vert) - 48.2%	2 268 011 €HT
Département - 31.8%	1 499 286 €HT
Fonds propres communaux - 20%	941 824 €HT

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 7 août 2023

Le Maire,

Lucas PUGIN

